

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33 Présents : 24 Absents : 9 Excusés sans pouvoir : 2 Excusés avec Pouvoirs : 7 Non excusé : 0

Délibération n° 29012024- 08 - 1

acte : 1.6

Présents : 24	Absents : 9	Excusés sans pouvoir: 2	Excusés avec Pouvoirs : 7	Non excusé : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	J-C RAFFY	A. JACQUARD	S. DERVIN
P. MEHENNI	D. COLLARD	C. DUMONT	B. PARANT	V. DROIN
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	M. DANSIN	G. MONGEARD	R. LEFEVRE
T. BOUYE	M. BIEREL	N. BONANFANT	S. DAILLY	E. POULET
P. CAZE	P. ROGER	M. BAUDEFIE	M. BENARD-LOUIS	O. VAUDRAN
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. KERNER	J-F. RONDELLI	
F. BIANCHINI	R. FLINHAUX	G. STOCK	N. CHARBAUT	

La séance dûment convoquée le mardi 23 janvier 2024, s'est tenue sous la présidence de Mme la 1^{ère} adjointe au Maire d'Ay-Champagne. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance

**REFECTION DE VOIRIES EN ENROBE - PROGRAMME 2023
AVENANT N°2 AU LOT UNIQUE : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RUE CLAMECY ET
RUE PAGET A AY**

Dans le cadre du programme 2023 de réfection de voiries en enrobé, il a été décidé de refaire plusieurs rues dans chacune des 3 communes. Sur la commune d'Ay, des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires suite à un affaissement rue Clamecy. Rue Paget, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour une reprise de caniveau.

Il convient de signer l'avenant concernant ces modifications ;

Travaux supplémentaires :

Rue de Clamecy

Reprise de voirie suite à un affaissement, comprenant :

- Terrassement par aspiration
- Remblaiement par matériaux auto compactant
- Mise en œuvre de GNT
- Mise en œuvre d'un BBSG 0/10

Sous-total 3 790,00 € HT

Rue Paget

Reprise de caniveau CC1 + béton

Sous-total 412,00 € HT

TOTAL : 4 202,00 € HT

Modification de l'article 3 de l'Acte d'Engagement :

Montant du marché initial : 160 172,13 € HT
Montant du marché et de l'avenant 1 : 164 912,33 € HT
Montant de l'avenant 2 : 4 202,00 € HT
Nouveau montant du marché : 169 114,33 € HT

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Thierry BOUYE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'accord de la CAG en date du 22 janvier 2024,
Vu le marché notifié à la société Eurovia le 18 septembre 2023, pour un montant initial de 160 172,13 € HT (192 206,56 € TTC),
Vu la délibération n°13112023-114 du 13 novembre 2023 approuvant l'avenant n°1, portant le montant du marché à 164 912,33 € HT (197 894,80 € TTC),

Après avoir délibéré, à l'unanimité (dont 7 pouvoirs :D. Lévêque donne pouvoir à P. Mehenni ; F. Bianchini donne pouvoir à A.Michaut ; D. Collard donne pouvoir à L. Graincourt ; R. Fliniaux donne pouvoir à Pol Roger ; M. Baudette donne pouvoir à A. Jacquart ; S. Dervin donne pouvoir à J-F. Rondelli ; R.Lefèvre donne pouvoir à M. Bénard-Louis)

APPROUVE l'avenant n°2 du lot unique pour un montant de 4 202,00 € HT, portant le montant du marché à 169 114,33 € HT (202 937,20 € TTC).

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Dominique LEVEQUE



Le secrétaire de séance
Pierre CAZE



Transmis en Sous-Préfecture le : 05/02/2024
Affichage en mairie le : 05/02/2024